



Buddha

Collapsed Out of Shame

(Le Cahier)

a film by
Hana Makhmalbaf

SPECIAL JURY PRIZE
San Sebastian 2007

UNICEF "PAOLO UNGARI"
SPECIAL AWARD
Rome 2007

WOMAN & EQUALITY AWARD
Thessaloniki 2007

CRYSTAL BEAR
Berlin 2008

CAST
Nirbakht Noruz
Abdolali Hoseinali
Abbas Alijome

SCREENPLAY
Marziyeh Meshkini

PRODUCTION
Makhmalbaf Film House
Wild Bunch
Afghanistan 2007

Dossier informatif

Distribué à l'occasion de l'avant-première du film
Cinéma Vendôme
7 avril 2008







Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

- 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.*
- 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.*
- 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.*



ENTRETIEN AVEC HANA MAKHMALBAF

Le titre du film, 'Bouddha s'est écroulé de honte', fait référence à la destruction de ces statues par les talibans. Que représente pour vous cet événement ?

C'est la phrase très célèbre de mon père : *"Bouddha n'a pas été détruit, il s'est effondré de honte."* J'ai repris cette phrase pour montrer que même une statue pourrait s'effondrer de honte devant toute cette violence. Le film ne parle pas de ces statues, mais on les a prises comme symbole de la violence.

Votre film montre la transmission de la violence des adultes vers les enfants. On a l'impression d'un constat de quelque chose d'immuable...

Si les grands changent, les petits changent aussi. Et comme les enfants sont l'avenir, les futurs adultes, cela pourrait changer. Le problème, c'est que la terre n'a jamais donné d'opportunité de changement pour l'Afghanistan. Les Etats-Unis, les mollahs, n'ont jamais donné cette possibilité non plus. Je voulais montrer l'influence que les grands ont sur les petits. Les adultes depuis 25 ans ne leur ont rien donné d'autre que la guerre et la violence.

Ces enfants ne sont pas comme les petits américains, ils n'apprennent pas la violence dans les films hollywoodiens. Ils apprennent la violence par la violence, par la mort de leur mère, de leur père, de leur frère.

Il y a un petit qui dit dans le film *"Quand je serai grand, je te tuerai"*. Il y a eu tellement de violence dans son enfance qu'il est capable de penser qu'il peut tuer en grandissant.

Avez-vous de l'espoir ? Car même la petite fille finit par abdiquer...

Cette fille commence sa journée pour aller apprendre une blague, pour apprendre à rire. Ca, c'est plein d'espoir. Et tout au long de sa journée, ce sont les adultes, c'est le monde, c'est la terre, ce sont les gens d'Afghanistan qui ne la laissent pas apprendre à rire. Mais par l'expérience que lui donne ce parcours, elle apprend la blague de la vie.

Le film commence comme un conte, puis bifurque vers la violence. Quelle était votre intention au départ ? Vouliez-vous faire une fable ou montrer la violence ?

Ce film, pour moi, est quand même une sorte de fable. Il a été tourné en deux fois. La première partie était faite sur l'idée que la petite fille était influencée par son voisin pour aller à l'école. Comme elle n'a pas d'argent, elle vend ses oeufs puis prend le rouge à lèvres de sa mère en guise de crayon et va dans toutes les écoles. Quand j'ai terminé cette première partie, j'ai trouvé que l'histoire n'était pas finie. Avec ma mère, on est retournées sur les lieux pour tourner la deuxième partie et c'est comme ça que la violence est entrée dans l'histoire.

Est-il important pour vous que ce petit groupe de garçons tortionnaires s'en prennent à une fille mais aussi à un garçon ?

Déjà, je tiens à dire que ce petit groupe n'est pas méchant. Ils sont eux-mêmes les victimes

de ce que leur ont appris les adultes. Cette petite fille et ce petit garçon sont pour moi le symbole de tout le peuple et ce groupe est le symbole du pouvoir et des Etats. Chacun de ces deux côtés est très différent l'un de l'autre. Par exemple, ce petit garçon toujours en train de réciter ses leçons n'apprend finalement rien de l'école. Ce qu'il apprend, c'est de la vie qu'il l'apprend. Même sous la torture, il apprend encore et la dernière phrase qu'il dit, "*Meurs pour qu'ils te laissent libre*", c'est une phrase très importante. Il faut savoir quelques fois mourir pour vivre et plein de gens n'arrivent pas à comprendre ça. La petite fille de ce film meurt pour pouvoir vivre.

Le film sera-t-il montré en Afghanistan ?

Je ne sais pas s'il sera distribué en Afghanistan mais on m'a promis qu'il serait montré dans la petite ville où j'ai tourné. Je ne sais pas quelles réactions le film peut susciter. Ce film n'a pas eu l'autorisation de tournage en Iran mais il est maintenant montré partout dans le monde. Je pense que ce film est interdit en Iran à cause de la similitude des problèmes sociaux, culturels et politiques avec l'Afghanistan.

Vous êtes iranienne et vous avez tourné ce film en Afghanistan, pourquoi ?

J'ai très envie de faire des films en Iran, mais pour l'instant c'est difficile, on ne nous donne pas l'autorisation de le faire. J'ai écrit beaucoup d'histoires qui se passent en Iran, mais pour l'instant, c'est impossible. Je n'ai pas pu faire ce film en Iran, donc je l'ai fait ailleurs. Laissez-moi ne pas parler de l'Iran pour que je puisse retourner dans mon pays. Le cinéma a fait de notre famille des nomades. Ce film a été tourné en Afghanistan, monté au Tadjikistan, et le reste en Allemagne. Mon père est obligé de vivre où on lui permet de faire des films. Il préfère être là où il peut s'exprimer.

Etre cinéaste en Iran est difficile, être une femme cinéaste rend t-il les choses encore plus difficiles ?

Etre cinéaste en Iran, c'est vrai que ce n'est pas facile. Mais être une femme dans le monde, c'est toujours plus difficile que d'être un homme. Le plus difficile en Iran, ce n'est pas de mettre le foulard. Le plus difficile, c'est que je ne peux pas parler. Mais quand je vois le reste du monde, je me dis que c'est un peu pareil partout pour les femmes. Combien de pays y a-t-il dans le monde ? Combien de présidents ? Et combien de présidentes ? Benazir Bhutto a été assassinée. C'est difficile dans le monde d'être important, d'être femme et de dire ce qu'on a à dire. Vous allez peut-être me dire qu'en Europe on est beaucoup plus libre, qu'on peut mettre des minijupes. Bien sûr, c'est une façon d'être libre, mais ce n'est pas la liberté que je cherche. C'est celle de mon esprit, pas celle de mon corps.

Vous venez d'une famille de cinéastes, quelle a été son influence pour vous ?

Quand je fais un film, mon père ne me donne pas son avis. Il m'encourage à regarder le monde à travers mes propres yeux. Je disais que dans le monde, c'est difficile d'être femme et de parler, mais dans ma famille, ça ne pose pas de problème. Même un enfant de 6 ou 8 ans a la liberté de parole. Mon père a toujours dit que si un enfant de 3 ou 5 ans peut vivre dans le monde et regarder le monde, il peut faire des films. Aujourd'hui, les caméras numériques deviennent comme une plume dans la main de tout le monde. Ce qui importe, ce n'est pas le matériel mais ce qu'on a dans la tête. Avant, on pouvait ne pas avoir les moyens de faire un film. Mais jamais un écrivain n'a arrêté pour cette raison, car tout le monde peut avoir un crayon dans la main. Le cinéma est devenu comme ça, on ne peut plus dire qu'on n'a pas les moyens, il faut juste avoir quelque chose à dire.

Propos recueillis par Marion Haudebourg pour Evene.fr - Février 2008

Pourquoi il est urgent d'éduquer aux droits humains

L'école constitue un miroir des relations entre les populations dans notre société. Au vu des problèmes de cohabitation que traverse celle-ci, il est urgent que les droits humains investissent cet espace de formation à la citoyenneté.

On glose depuis 2001 sur les conséquences du 11 septembre, sur son impact au niveau de la cohabitation des diverses communautés: du propos raciste, xénophobe, antisémite à l'agression physique et même armée, on dénombre une augmentation de ces agissements violents. L'école est également un terrain où l'on constate ces dérives en matière de propos et d'actes depuis les attentats et l'accentuation du conflit israélo-palestinien.

La Ligue des droits de l'Homme travaille depuis quelques années dans les écoles et l'on peut dire que c'est un des axes importants de son travail. Elle pratique certes un lobby politique radical et argumenté mais elle estime également qu'encourager la réflexion et l'esprit critique du jeune public et lui faire connaître le plus largement possible les droits fondamentaux crée un « réceptacle », un répondant pour une société civile mobilisée et – espérons le – agissante.

Actuellement, nous constatons une perte de repères, comme un flottement. Comme si les grandes tendances n'étaient plus ce qu'elles étaient. Les grandes idées, les idéaux proches ou lointains, une certaine idée du bonheur sont subitement devenus difficilement définissables. Ce mouvement avait peut-être déjà été amorcé par la chute du mur en 1989... Certains jeunes, ceux qui peut-être se sentaient les moins intégrés, questionnent le monde dans lequel ils vivent, s'interrogent sur l'avenir qui leur y est réservé. Et de reconstruire de nouveaux codes autour desquels on peut se rassembler, se reconnaître, s'organiser, définir des objectifs ...

Construire la règle

Certes, la cohabitation conflictuelle de certaines communautés nous préoccupe. Certes la stigmatisation de tout ce qui semble différent nous inquiète et fait l'objet de notre attention. Mais ce qui nous met dans un sentiment d'urgence, c'est l'émergence de règles sur lesquelles il n'y pas de construction démocratique et solidaire possible.

En effet, on entend ici et là des propos, des affirmations qui laissent peu ou pas de doute. Le projet qui est en train de se redéfinir dans le chef de certains est un rapport de force, d'où le « faible » ou le « différent » semble écarté, sans autre forme de procès. Et ce qui semble surprenant, c'est que ce « faible » s'affirme parfois consentant : peur du fort, du dominant ou réconfort de se sentir un rôle? Ce sentiment s'affirme surtout chez quelques jeunes filles qui oscillent entre peur d'affirmer leur désaccord ou de sortir du rang et soulagement d'avoir une position sociale définie et cadrée.

Il est urgent de travailler à la construction de la règle avec ces élèves, ces jeunes. De la travailler avec une ligne éthique, une référence qui leur permet d'intégrer que le projet solidaire, dans lequel tous peuvent se projeter, est le seul qui en vaille la peine. Un projet où eux et les autres peuvent s'intégrer, y entrevoir des possibilités de bonheur, d'avenir. Il est urgent d'identifier la fonction collective des grandes idées démocratiques: la justice, la liberté d'expression, la solidarité, la protection, l'enseignement... L'équipe de Formation de la Ligue des droits de l'Homme réoriente clairement sa présence dans les écoles et travaille ses outils pédagogiques dans ce sens. Nous souhaitons aider les enseignants et les écoles. Au mieux, à travailler dans ce sens. Au pire, à prendre conscience de l'émergence de cette nouvelle tendance. Le projet collectif et solidaire est le seul qui permet un avenir enviable ...

Emmanuelle Delplace,
Co-directrice LDH



Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

La CODE est un réseau d'organisations non gouvernementales qui ont pour point commun de développer une action spécifique et non accessoire de promotion ou de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

Elle a été créée en 1994 à l'initiative de Défense des enfants International (DEI) à l'occasion de l'élaboration du premier rapport alternatif sur les droits de l'enfant.

En font aujourd'hui partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil Développement de la Jeunesse et de l'Enfance), CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression Française), DEI Belgique, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, et UNICEF Belgique.

Ensemble, ils ont pour but de veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique et de développer une action en matière d'information, sensibilisation et éducation sur les droits de l'enfant.

Ses **actions principales** sont :

- le **rapport alternatif** sur la situation des droits de l'enfant en Belgique.
- un **travail de lobbying politique** visant à mettre les législations, politiques et pratiques actuelles en conformité avec les principes défendus par la Convention et pour mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Comité des droits de l'enfant dont les dernières datant du 7 juin 2002;
- des **tables rondes** sur des questions de droits de l'enfant en Belgique.
- des **recherches et analyses** sur des questions de droits de l'enfant en Belgique et leur suivi.

Pour remplir ses objectifs, la CODE est ouverte à d'autres ONG développant une action en matière de droits de l'enfant et recueille toute analyse et information pertinentes sur la manière dont la Convention est appliquée à tous les domaines touchant aux enfants.

Elle participe à divers **groupes de travail**: le groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française; la Plate-forme « Mineurs en exil »; le Projet « What do you think ? », la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, la Commission nationale pour les droits de l'enfant ou encore le suivi des travaux entourant la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants qui s'est déroulée à New York en mai 2002 et de l'élaboration du plan d'action que la Belgique s'est engagée à rédiger à New York.

La CODE souhaite être un carrefour des informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique.

La CODE est subsidiée par la Ministre de la Justice ainsi que par la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté française. Elle est aussi reconnue par la Communauté française comme association d'éducation permanente dans l'axe "Analyses et études". A ce titre, elle bénéficie également d'un subside.

Filles et garçons : égalité des chances à l'école ?

L'égalité filles-garçons est encore loin d'être une réalité. Et le système éducatif contribue malheureusement à perpétuer les discriminations.

En Belgique, l'accès à l'enseignement pour les filles s'est fait tardivement et progressivement. La première école secondaire pour filles, fondée par Isabelle Gatti de Gamond, date seulement de 1864 tandis que les études universitaires s'ouvrent une quinzaine d'années plus tard aux jeunes filles (Mais il faudra attendre, par exemple 1920 (!) pour l'UCL). Depuis, l'égalité des chances à l'école tend à devenir une réalité après être longtemps resté un idéal.

Cependant, malgré les lois et conventions internationales, l'égalité des filles et des garçons dans l'enseignement reste problématique. Si le cadre légal permet, en effet, de promouvoir et de défendre cette égalité, un travail permanent de changement des mentalités demeure indispensable au quotidien tant auprès des hommes que des femmes elles-mêmes. En effet, l'inégalité entre les hommes et les femmes prend sa source tant dans la sphère familiale (l'éducation) que dans la sphère scolaire (l'enseignement). Ces deux terrains ayant pour fonction de coopérer dans la construction de l'identité philosophique, sociale, politique et sexuelle des individus. Ce sont également des lieux privilégiés pour l'élaboration de l'image de soi et l'épanouissement individuel et collectif.

Eduquer à l'égalité

Pour donner vie et corps à une authentique égalité entre homme et femme dans les différentes sphères de la société, il est indispensable de l'insuffler et de la pratiquer dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, l'enseignement doit effectivement jouer un rôle primordial qui est en accord avec sa mission pédagogique exprimé, notamment, dans l'article 29 de la Convention



internationale des droits de l'Enfant de 1989 : « (...) l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités, à inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, (...) à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit (...) d'égalité entre les sexes (...) ».

Qu'en est-il dans la réalité ? Quelles sont les images véhiculées par les enseignants, et en quoi cela crée ou nourrit-il une inégalité entre les garçons et les filles ?

Dans l'enseignement, mais également dans les familles, les filles et les garçons sont encore parfois éduqués séparément (ou différemment) en fonction de rôles sociaux spécifiques qui leur sont attribués : activités domestiques pour les filles, activités nécessitant responsabilités et pouvoir de décision pour les garçons. Par exemple, les manuels scolaires utilisés restent

en contradiction avec les principes d'égalité, perpétuant les stéréotypes sexistes. Les femmes y sont montrées, presque exclusivement, dans un rôle de mère ou de femme au foyer tandis que les hommes y sont figurés dans des rôles en lien avec le pouvoir et la connaissance. Il existe aussi une disparité maintenue entre les secteurs dits « féminins » (assistance sociale, histoire de l'art...) et les secteurs dits « masculins » (sciences, maths...). Tandis que la présence des garçons se répartit progressivement dans les différents secteurs, celle des filles a tendance à rester cantonnée dans les secteurs dits « féminins ».

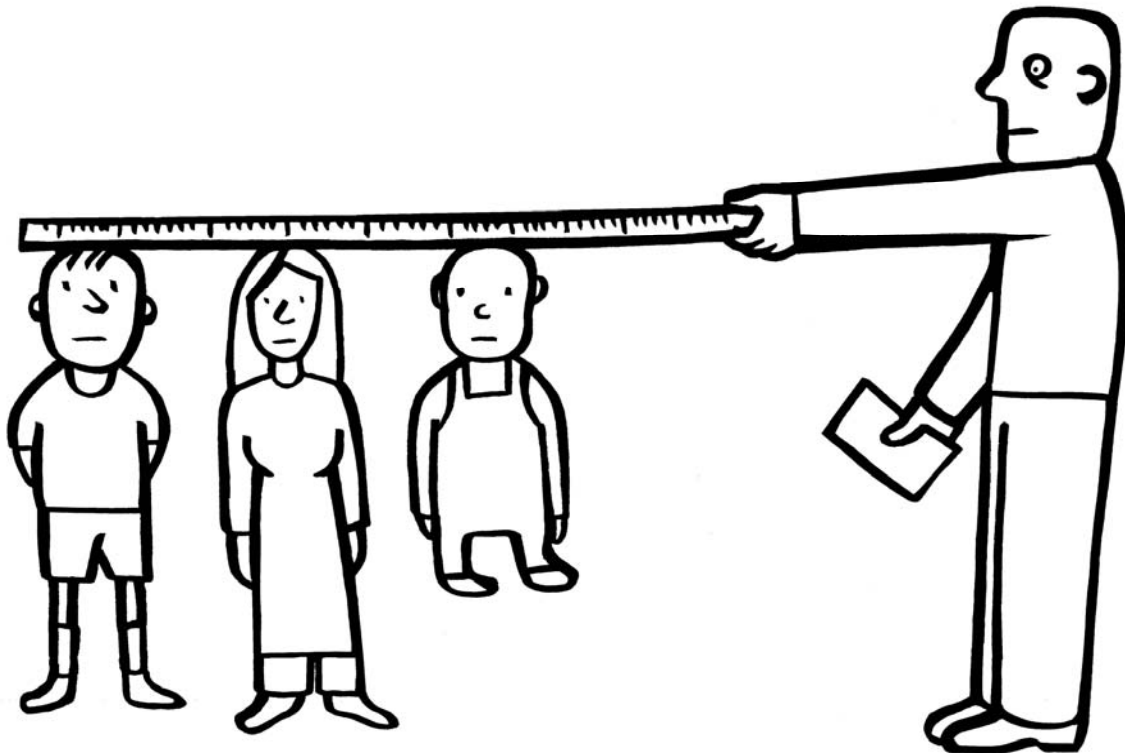
Par ailleurs, plusieurs études ont confirmé l'existence de ces discriminations dans le système éducatif, montrant comment elles s'appliquent dès la maternelle où, déjà, les filles ne sont ni traitées ni valorisées de la même manière que les garçons. Ainsi, les filles sont plutôt encouragées à développer leurs qualités relationnelles, leur attention et leur sens du soin et de l'ordre pendant que l'on stimule les aptitudes intellectuelles, la *vitalité et l'imagination des garçons*.

Déjouer les automatismes

Sensibiliser les enseignants, mais également les parents et les enfants afin de déjouer les automatismes de discrimination demeure une priorité. Notamment en encourageant les écoliers à établir leurs choix scolaires puis ensuite professionnels, non en fonction de l'idée qu'ils se font du rôle lié à leur sexe, mais plutôt en fonction de la réalité de leurs aptitudes et/ou intérêts. Les mécanismes discriminants étant activés dès la plus tendre enfance, cela demande d'autant plus de détermination et de courage, mais de soutien également, pour échapper aux stéréotypes liés à notre sexe comme à notre milieu social.

L'égalité filles-garçons est encore loin d'être une réalité. Au contraire, cela reste, pour beaucoup d'entre nous, individus et associations, un combat quotidien.

Olivier Sebasoni





La Ligue des droits de l'Homme: les droits fondamentaux au quotidien

Née en 1901, la Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante, pluraliste et interdisciplinaire. C'est un mouvement au sein duquel chacun se sent concerné et agit pour le respect de la dignité de tous.

A Bruxelles, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers, les **sections locales** assurent la visibilité, la proximité et le dynamisme de la Ligue auprès de la population. Véritables lieux d'expertises, **les commissions thématiques** travaillent sur des matières telles que jeunesse, prisons, justice, droits économiques et sociaux, étrangers, psychiatrie...

NOTRE MISSION

Promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes, en Communauté française de Belgique. **Combattre l'injustice et les discriminations** sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains). **Défendre la dignité** des étrangers, des sans papiers, des sans emploi, des détenus, des personnes âgées, des jeunes, bref de tous. Défendre le respect de la vie privée et l'accès de tous les citoyens à une justice équitable et non expéditive.

VIGILANCE

En tant que contre pouvoir, la Ligue de droits de l'Homme observe, **informe et interpelle les pouvoirs publics et les citoyens** en vue de remédier à des situations qui portent atteinte aux droits fondamentaux.

La Ligue **examine les initiatives législatives et veille au respect des lois**, des conventions et des pratiques qui garantissent les droits humains. En cas d'atteinte à ces droits, la Ligue réagit sous forme d'interpellations, de communiqués et de conférences de presse, fait part de ses positions afin de susciter des modifications. Elle peut également mener des **actions en justice**, si des dispositions sont contraires aux droits de l'Homme.

FORMATION

La Ligue des droits de l'Homme est attentive à la nécessité de **favoriser le dialogue, de former élèves et enseignants à l'exercice et à la défense des droits humains** :

- par un programme de formation dans les écoles primaires, secondaires, dans les universités, dans les écoles de police.
- par la réalisation d'un module d'éducation aux droits fondamentaux à destination des enseignants de la Communauté française.

La Ligue propose également des **formations pour les adultes** à des organismes tiers.

SENSIBILISATION

La sensibilisation aux droits humains passe aussi par la **collaboration avec le monde socio-culturel** : colloques, conférences, débats, expositions, partenariats avec des théâtres, des cinémas, des centres culturels sont régulièrement organisés.

La Ligue développe également ses propres projets à l'intention d'un public de tous âges et de tous horizons.

Soutenez la Ligue des droits de l'Homme



Je deviens **Membre-Donateur***
A partir de 55€ par an (cotisation : 25 € + don à partir de 30 €)

Je bénéficie de la **carte de membre et ses nombreux avantages** (réduction dans certains cinémas, théâtres...), je reçois « **La Chronique** » (le bimestriel) et je bénéficie d'une **déduction fiscale** ainsi qu'une **attestation fiscale** envoyée par courrier en fin d'année.

Autres catégories de Membre-Donateur :

sympathisant: à partir de 125€ associé : à partir de 250 € de soutien: à partir de 500 €

Je verse _____ € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

Je paie par ordre permanent

*42,50 étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés (cotisation : 12,5 € + don à partir de 30 euros)

* A partir de 30 € votre don est déductible fiscalement

<p><input type="checkbox"/> Je deviens Membre adhérent A partir de 25€ par an</p> <p>Je bénéficie de la carte de membre et de ses nombreux avantages (réduction dans certains cinémas, théâtres...) et je reçois « La Chronique », le bimestriel de la Ligue des droits de l'Homme.</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation ordinaire 25,00 €/an <input type="checkbox"/> Cotisation de solidarité 12,50 €/an (étudiant, chômeur, minimexé, pensionné ...)</p> <p>Je verse _____ € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85</p> <p><input type="checkbox"/> Je paie par ordre permanent</p>	<p><input type="checkbox"/> Je deviens Donateur *</p> <p>Je bénéficie d'une déduction fiscale et recevrai attestation fiscale envoyée par courrier en fin d'année.</p> <p>Je verse _____ € (montant à partir de 30) € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85</p> <p><input type="checkbox"/> Je paie par ordre permanent</p> <p>* A partir de 30 € votre don est déductible fiscalement</p>
--	---

Facilitez vous la vie : payez par ordre permanent!

Par Self ou Home Banking : intégrez le montant dans la rubrique « Ordre Permanent » du logiciel bancaire.

Par paiement à votre banque : demandez au guichet le document adhoc.

Montants mensuels : à partir de 4,59 € (membre donateur) – 2,1 € (membre adhérent) – 2,5 € (donateur)

Nom : Prénom:.....

Profession : Date de naissance :/...../.....

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél.: Courriel: Fax :

N.B. : Les réponses au questionnaire ci-dessus sont destinées au seul usage de la Ligue des droits de l'Homme : le signataire autorise leur traitement automatisé. Vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la Ligue des droits de l'Homme. La Ligue s'engage à ne pas diffuser ces informations à l'extérieur sans en avoir au préalable averti ses membres.

Document à nous retourner par mail, par courrier ou par fax:

Ligue des droits de l'Homme asbl - chaussée d'Alsemberg, 303 à 1190 Bruxelles
Tél. : 02/209.62.80 - Fax : 02/209.63.80; E-Mail : ldh@liquedh.be - CCP 000.0000182.85



*Ligue des droits de l'Homme asbl
Chaussée d'Alsemberg, 303 1190 Bruxelles
Tel :02/209 62 80
Fax :02/209 63 80
e-mail :ldh@liguedh.be*

*Pour être tenu informé des activités de la LDH,
envoyez un courriel à dmorelli@liguedh.be avec
mention "infos LDH"*



1948>>2008

***La Déclaration universelle
des droits de l'Homme
a 60 ans***

www.liguedh.be